Procès-verbal de la séance du

Conseil Municipal du mardi 14 octobre 2025

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du 25 septembre 2025
- Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUI
- Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLUI
- Approbation de la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energies du Lot – Territoire d'Energies Lot (FDEL – TE46)

Présents : Madame, Messieurs, WALLE Annie, DELHON Jérémie, ESTIVAL René, HARDOUIN Jordan, ZIMRA Benjamin

Absents excusés : Madame GENETET Anne (procuration à Madame WALLE Annie), Madame BIJAOUI-ROUCH Leila, Monsieur ROUET Jacques (procuration à Monsieur ESTIVAL René)

Secrétaire de séance : Monsieur DELHON Jérémie

Approbation du PV du conseil municipal du 25 septembre 2025

Approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

- Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUI

Délibération 2025-023

Madame Le Maire explique tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'une révision du PLUI mais de modifications qui ne changent pas le contenu du PLUI mais plutôt la forme du règlement écrit et la rédaction des règles d'urbanisme pour cette modification n°1. Cette modification ne porte pas atteinte aux orientations du PADD et elle entre dans le cadre des modifications pouvant faire l'objet d'une procédure simplifiée au sens de l'article L. 153-36 du code de d'urbanisme.

Il s'agit surtout d'une ré-écriture du contenu afin qu'elle soit plus lisible et compréhensible par tous, plus quelques modifications qui ne vont pas à l'encontre du PADD mais qui facilitent son application dans certains cas.

Madame le Maire propose de rendre un avis favorable pour cette modification, après en avoir délibéré, le conseil **à l'unanimité** émet un avis favorable

- Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLUI

Délibération 2025-024

Madame le Maire explique que dans le cas de cette modification, il s'agit de revoir les erreurs qui se sont insérées lors de l'élaboration finale des cartes communales, soit de mauvais numéros de parcelles, soit des modifications de type de zonage (agricole, naturel ...).

Notre commune n'est pas concernée par cette modification, Madame le Maire propose de rendre un avis favorable pour cette modification n°2, après en avoir délibéré le conseil municipal **à l'unanimité** émet un avis favorable.

➢ Approbation de la modification des statuts de la FDEL – TE46
Délibération 2025-025

Madame le Maire présente les nouveaux statuts de la FDEL, car les précédents avaient quelques années d'existence et qu'il fallait prendre en compte toutes les compétences qui se sont rajoutées, comme l'éclairage, le réseau gaz, et enfin acter la nouvelle appellation TE46.
Le conseil municipal ayant reçu le projet détaillé de statuts, décide d'approuver **à** l'unanimité, sans réserve et dans son intégralité, le projet de nouveaux statuts de la FDEL, maintenant TE46.
Le conseil Municipal valide **à l'unanimité** le devis de l'entreprise Beausoleil.

➢ Informations diverses

- La secrétaire de mairie en poste actuellement à Caussade repousse sa candidature car elle s'est aperçue qu'elle ne pourrait pas quitter son poste avant les élections municipales, budget 2025 et prévisionnel 2026, obligent.
- Les travaux de l'appartement au-dessus du bar sont bien avancés, les éléments de cuisine arriveront les 30 et 31 octobre. La nouvelle cloison permet bien de garder la chaleur de la pièce, et met en évidence la surface de celle-ci.
- Dans le nouveau cimetière, les portes du colombarium ont été installées ainsi que la dalle de marbre de l'ossuaire.

Clôture de la séance à 21h15

Madame Le Maire — Le secrétaire de séance

Annie Walle — Jérémie Delhon

MAIRIE D'ESCAMPS
Lot